



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 22
Voix favorables : 22
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 25/06/2024

DELIBERATION n° CEVE – 2024 – 15 – FC - 003

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du
contrôle des connaissances et des compétences des diplômés
de la FCV2A*

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment l'article 14.III,

Vu la charte des examens en vigueur,

Vu la délibération n°CEVE-2024-06-DEVE-001 du CEVE du 26 mars 2024 relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Vu l'avis du Conseil de la faculté de droit et science politique,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve les maquettes des formations de la FCV2A pour 2024-2025 ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômés nationaux et diplômés d'universités telles qu'annexées à la présente délibération.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,**

Hugues KENFACK

ANNEXES :

Licences

MCC- Licence 3 mention droit parcours juriste assistant professions judiciaires - VD
MCC- LP Mandataire judiciaire à la protection des majeurs -2024 2025 VDEF
MCC- LP Comptable taxateur 2024 2025
MCC- L3 mention AES parcours ARSEO 24-25

Masters

MCC-MASTER DA parcours JEA 2024 2025 VD
MCC-MASTER-MENTION-ALED-PT-RIED-FA-M2-2024-2025- VD
MCC-MASTER-MENTION-ALED-PT-RIED-FC-M2-2024-2025-VD

MCC-MASTER-MENTION-DROIT DES AFFAIRES-PT-CESE-M2-FC-2024 2025
MCC-MASTER-MENTION-DROIT FISCAL-Contentieux fiscal et douanier-M2-FC-2024-2025. VD
MCC-MASTER-MENTION-DROIT-DE-LA-SANTE-PT-DSPS-FC-M2-24 25
MCC-MASTER-MENTION-DROIT-PRIVE-PT-Droit des personnes et de la famille-FC-M2_2024-2025

Diplômes d'université

MCC-DU Expertise comptable de justice 2024-2025
MCC-DU Traducteur-interprète juridique 2024 2025. VD
MCC-DU-Coopérer-et-animer-la-transition-des-territoires-2024-2025 VD
MCC-DU-Droit-de-la-santé-2024-2025
MCC-DU-Droit-Santé-Mentale-Psychiatrie-2024-2025
MCC-DU-ECCESE-2024-2025-VD1
MCC-DU-Expertise-Sociale-Administration-Liquidation-des-Entreprises-en-Difficultés-2024-2025-VD
MCC-DU-MBA-Juriste-commande-publique-2024-2025

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
PARCOURS TYPE	Juriste Assistant Professions Judiciaires	
Session LICENCE	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Les personnes relevant de la Formation Continue (hors contrat d'alternance) et les étudiants en formation initiale doivent suivre un stage alterné obligatoire de 12 semaines minimum. Les stagiaires de formation professionnelle, justifiant d'une expérience suffisante dans le domaine, peuvent, à l'appréciation du responsable de la formation, être dispensés du stage d'application.		
Autres modalités		
Ce parcours est ouvert en contrat d'apprentissage et de professionnalisation		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Seconde chance		
Une épreuve de seconde chance vient modifier la note de session initiale (sauf UE PPA). Elle concerne les UE dont la note de session initiale < 10/20. Peuvent se présenter en seconde chance tous apprenants ajournés à un semestre quel que soit le motif de ce résultat (Absence ou note inférieure à la moyenne). L'apprenant « admis par compensation » ne peut pas bénéficier de la seconde chance. L'apprenant compose sur les UE non validées en session 1. Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues en session initiale, ainsi que les notes des matières évaluées en contrôle continu sont reportées en seconde chance, permettant le calcul d'une nouvelle moyenne à l'UE.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Moyenne annuelle >=10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation sauf pour l'UE 8 Pratique professionnelle qui n'est pas compensable et doit être validée isolément.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		

LICENCE 3		Droit									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Juriste Assistant Professions Judiciaires									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 5													
Bloc	S1	RNCP38186BC06 - Identifier et résoudre un problème juridique													
UE	S1	UE 1 : Droit des biens	84	15	11	11	Oui	Oui							
Matière	S1	Droit général des biens	21	15			Non	Oui	CC&CT	CC2-CT6	3	Écrit	3	oral	1
Matière	S1	La notion de saisissabilité et insaisissabilité	14				Non	Oui							
Matière	S1	Les droits des créanciers	7				Non	Oui							
Matière	S2	Les baux et les différents modes de résiliation	21				Non	Oui							
Matière	S1	Le droit des sûretés	21				Non	Oui							
Bloc	S1	RNCP38186BC07 - Situer un problème de droit dans son contexte													
UE	S1	UE 2 : Contentieux et procédure civile	119	15	12	12	Oui	Oui	CC&CT		4				
Matière	S1	Principes régissant le procès civil	21	15			Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3	Oral	1
Matière	S1	Les modes alternatifs de règlements des différends	21				Non	Oui							
Matière	S1	Les différents types de décisions et qualification	21			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2				
Matière	S1	Les voies de recours	21			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	1	Oral	1
Matière	S1	La signification des actes	21			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	1	Oral	1
Matière	S1	La preuve et le constat	14			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2				
Bloc	S1	RNCP38186BC06 - Identifier et résoudre un problème juridique													
UE	S1	UE 3 : Procédures Civiles d'Exécution 1	28		4	4	Oui	Oui			3				
Matière	S1	Les acteurs et les organes des mesures d'exécution	7			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2,5	Oral	1
Matière	S1	Les obstacles à l'exécution (surendettement / procédure collective)	21			3	Non	Oui						Oral	
Bloc	S1	RNCP38186BC02 - Exploiter des données à des fins d'analyse RNCP38186BC03 - S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère RNCP38186BC04 - Se positionner vis à vis d'un champ professionnel													
UE	S1	UE 4 - Environnement technique et langue (1/2)	7	21	3	3	Oui	Oui							
Matière	S1	Déontologie et organisation des professions judiciaires	7			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	1	Oral	1
Matière	S1	Langues- Anglais		21		2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2				
		Total semestre 5	238	51	30	30							11,5		

LICENCE 3		Droit									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Juriste Assistant Professions Judiciaires									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S2	SEMESTRE 6													
Bloc	S2	RNCP38186BC01 - Utiliser les outils numériques de référence RNCP38186BC02 - Exploiter des données à des fins d'analyse RNCP38186BC03 - S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère RNCP38186BC04 - Se positionner vis à vis d'un champ professionnel													
UE	S2	UE 5 : Environnement technique et langue (2/2)	21		5	5	Oui	Oui	CC&CT						
Matière	S2	Déontologie et organisation des professions judiciaires	7			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	1	Oral	1
Matière	S2	Droit du numérique : protection des données	14			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2				
Matière	S2	Langue vivante : Anglais		21		2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2				
Bloc	S2	RNCP38186BC06 - Identifier et résoudre un problème juridique RNCP38186BC07 - Situer un problème de droit dans son contexte RNCP38186BC08 - Agir et communiquer dans un contexte juridique													
UE	S2	UE 6 : Procédures Civiles d'Exécution 2	42		6	6	Oui	Oui							
Matière	S2	Les causes de la saisie	7			1	Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2	Oral	1
Matière		Pratiques d'exécution sur les biens	21			3	Non	Non							
Matière	S2	Pratiques d'exécution sur les personnes	14			2	Non	Non							
Bloc	S2	RNCP38186BC04 - Se positionner vis à vis d'un champ professionnel													
UE	S2	UE 7 Enseignement de spécialité -(à option)	63		10	11	Oui	Oui							
Matière	S2	Option 1 : Droit et Art	63												
Matière	S2	Les différents types de ventes	7				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	1	Oral	1
Matière	S2	L'analyse des oeuvres	28				Non	Oui							
Matière	S2	L'organisation d'une vente	7				Non	Oui							
Matière	S2	Les honoraires et comptabilité	14				Non	Oui							
Matière	S2	La tarification des actes	7				Non	Oui							
Matière	S2	Option 2 : Droit des groupements	63												
Matière	S2	Condition d'un groupement et ses différentes formes	7				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	1	Oral	1
Matière	S2	Les groupements civils	28				Non	Oui							
Matière	S2	Les sociétés	21				Non	Oui							
Matière	S2	Comptabilité	7				Non	Oui							

LICENCE 3		Droit									1ère session			Seconde session/chance		
Parcours-type		Juriste Assistant Professions Judiciaires									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Bloc	S2	RNCP38186BC04 - Se positionner vis à vis d'un champ professionnel RNCP38186BC05 - Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle														
UE	S2	UE 8 : Pratique professionnelle (stage/alternance)		14	9	9	Oui	Non								
Matière	S2	Pour les étudiants ou FC: Pratique professionnelle		14			Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	3	Oral	3	
Matière	S2	Pour les alternants: Projet professionnel appliqué					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)							
Total semestre 6			126	35	30								8			
Total année			364	86	60								19,5			

450

REFERENTIEL COMPETENCES - Licence mention droit parcours type Assistant Juriste Professions Judiciaires

BLOCS	RNCP38186BC01 - Utiliser les outils numériques de référence	RNCP38186BC02 - Exploiter des données à des fins d'analyse	RNCP38186BC03 - S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère	RNCP38186BC04 - Se positionner vis à vis d'un champ professionnel	RNCP38186BC05 - Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	RNCP38186BC06 - Identifier et résoudre un problème juridique	RNCP38186BC07 - Situer un problème de droit dans son contexte	RNCP38186BC08 - Agir et communiquer dans un contexte juridique	Modalités d'évaluation
Compétences	- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe	- Identifier et sélectionner avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. - Développer une argumentation avec esprit critique	- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère	- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs	- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité sociale et environnementale - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique - Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles	- Identifier et mobiliser les sources adéquates en vue de résoudre une problématique juridique - Utiliser l'ensemble des outils juridiques - Saisir l'histoire, l'esprit et la finalité de la règle de droit - Evaluer la légitimité, l'effectivité et l'efficacité de la règle de droit - Employer le vocabulaire juridique approprié - Identifier les règles/procédures et les distinguer d'autres règles/processus - Qualifier juridiquement les données d'un problème ou d'une situation - Formuler la problématique d'un sujet (d'une situation soumise) de façon intelligible et concise - Déterminer les règles applicables - Articuler plusieurs règles applicables - Restituer des connaissances juridiques, de façon structurée et en les contextualisant, y compris d'un point de vue historique - Lire et analyser les textes juridiques, décisions et arrêts rendus par les différentes juridictions - Comprendre le sens, la valeur et la portée d'un texte ou d'une décision de justice - Interpréter la règle de droit en utilisant les techniques du raisonnement juridique et en mesurant les implications pratiques et éthiques des interprétations possibles - Appréhender les mouvements et les évolutions de la production, de l'acceptation et de la sanction de la règle de droit - Identifier sa place en tant qu'acteur et sujet actif/passif de la règle de droit	- Acquérir des connaissances pertinentes dans des domaines extra-juridiques - Adapter sa réflexion juridique en fonction des contraintes de l'environnement - Analyser les mécanismes institutionnels et faits sociaux influant directement les voies du droit, y compris en intégrant une dimension historique - Intégrer la nature compromise de la règle de droit - Déterminer les outils de négociation et de résolution des conflits - Maîtriser l'organisation de la justice et identifier les différentes institutions et juridictions - Comprendre la genèse d'une règle de droit pour en apprécier les avantages et les risques - Identifier les enjeux historiques et contemporains de la citoyenneté et de la démocratie	- Identifier et définir un besoin dans un contexte juridique - Organiser une veille juridique - Utiliser les outils numériques juridiques de référence pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation argumenter ou répondre à une question juridique - Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet juridique - Développer une argumentation juridique avec esprit critique (oral + écrit)	
Droit général des biens						X			
La notion de saisissabilité et insaisissabilité						X			
Les droits des créanciers						X			
Les baux et les différents modes de résiliation						X			
Le droit des sûretés						X			
Organisation juridictionnelle							X		
Les différents types de décisions et qualification							X		
Les voies de recours							X		
La signification des actes							X		
Les modes alternatifs de règlements des différends							X		
La preuve et le constat							X		
Procédures Civiles d'Exécution 1						X			
Les obstacles à l'exécution (surendettement / procédure collective)						X			

Type Diplôme : LICENCE PROFESSIONNELLE

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	Activités juridiques : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs	
Session LP	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention. Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Un stage de 20 semaines minimum est obligatoire pour les stagiaires de formation continue et les étudiants en formation initiale, donnant lieu à la rédaction et à la soutenance d'un rapport. Les stagiaires de formation professionnelle, hors bénéficiaires du PRF, justifiant d'une expérience suffisante dans le domaine, peuvent, à l'appréciation du responsable de la formation, être dispensés du stage d'application.		
Autres modalités		
L'UE projet professionnel appliqué donne lieu à la rédaction et à la soutenance d'un projet professionnel appliqué (PPA), incluant une thématique spécifique décidée avec l'entreprise.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
/		
Seconde chance		
Il est organisé une session de seconde chance donnant aux apprenants la possibilité de valider les blocs d'enseignements qui leur ont fait défaut sur les deux semestres. Peuvent se présenter en seconde chance tous les étudiants ajournés à un bloc quel que soit le motif de ce résultat (Absence ou note inférieure à la moyenne). L'étudiant compose sur les UE non validées en session 1, à l'exception des UE en contrôle continu, dont les notes sont reportées en seconde chance. Seul le bloc "Approfondir ses savoirs professionnels" est évalué en session unique, sans seconde chance possible.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
L'année est validée dès lors que que l'apprenant obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à chacun des quatre blocs qui composent la formation.		
<i>Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</i>		
Compensation		
- Les UE, blocs et semestres sont validés isolément. Il n'y pas de compensation entre blocs. - Les UE et matières d'un bloc sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les UE d'un même bloc.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		

Licence Pro		Activités juridiques: Mandataire judiciaire à la protection des majeurs										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session / chance
Parcours-type												Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 5	260	21		30		Oui	Non					7			
Bloc	S1	Appliquer le périmètre de la mesure de protection et ses obligations	140			16	16	Oui	Non								
UE	S1	Les régimes de protection juridique	40				4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3	Oral	1	
UE	S1	Droits et responsabilités de la personne protégée	70				9	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3			
UE	S1	Relations avec le juge et les autorités judiciaires et administratives	30				3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2					
Bloc	S1	Adapter l'accompagnement à la personne protégée	120	21		14	14	Oui	Non								
UE	S1	Approche institutionnelle de l'action sociale, médico-sociale et accompagnement	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	1	Oral	1	
UE	S1	Les vulnérabilités, leurs conséquences et incidences	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			oral		Oral	1	
UE	S1	Communication/ langue vivante					8	Non	Oui								
Matière	S1	Communication	60				6	Non	Oui	CC&CT	CC=1 CT= 1	2 CC + 1 CT	À déterminer	2	Oral	1	
Matière	S1	Anglais		21			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		1					
Semestre	S2	SEMESTRE 6	140	30		30		Oui	Non					6			
Bloc	S2	Agir en tant que professionnel de la protection juridique	100			10		Oui	Non								
UE	S2	Gestion budgétaire et administrative	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2	Oral	1	
UE	S2	Gestion patrimoniale et fiscale	40				4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2	Oral		
UE	S2	Métier de MJPM: modes d'exercice, déontologie et responsabilités	30				3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2	Oral/Écrit				
Bloc	S2	Approfondir ses savoirs professionnels	40	30		20	20	Oui	Non								
UE	S2	Projet Tutoré - Rapport écrit et soutenance orale	30				9	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	1			Session unique
UE	S2	Projet professionnel appliqué (rapport, soutenance) alternant/stage 5 mois 700h minimum	10	15			11	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	1			Session unique
UE	S2	Outils numériques – certification PIX		15													Matière non évaluée
TOTAL année			400	51		60								15			

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	MÉTIERS DU NOTARIAT	
PARCOURS-TYPE	Comptable-taxateur	
Session LP	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Les publics de formation continue doivent réaliser un stage d'une durée de 3 mois minimum, donnant lieu à la rédaction et à la soutenance d'un rapport d'activité. Les apprenants en formation initiale doivent réaliser un stage de 20 semaines donnant lieu à la rédaction et à la soutenance d'un projet tutoré réalisé pendant le stage (UE6). Les stagiaires de formation professionnelle, hors bénéficiaires du PRF, justifiant d'une expérience suffisante dans le domaine, peuvent, à l'appréciation du responsable de la formation, être dispensés du stage d'application.		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables</i>		
Sessions d'examen		
Session unique		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire,</i>		
Validation		
Moyenne annuelle $\geq 10/20$		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de		

Licence Pro		Métiers du notariat											Session unique		
Parcours-type		Comptable Taxateur											Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 5							Oui	Oui					
UE	S1	UE1					16	16	Oui	Oui					
		<i>Comptabilité générale</i>													
Matière	S1	Comptabilité (principes généraux, schémas d'écritures comptables...)	Porteur		33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3
Matière	S1	Principes fondamentaux du droit comptable	Porteur		9		1	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	2
Matière	S1	Procédures comptables	Porteur			15	4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
		<i>Fiscalité générale et taxes</i>													
Matière	S1	Fiscalité des actes notariés	Porteur		30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	2
Matière	S1	Initiation à la taxation des actes	Porteur		18		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S1	UE2					12	12	Oui	Oui					
		<i>Droit des contrats notariés</i>													
Matière	S1	Vente et immobilier	Porteur		30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2
Matière	S1	Droit des sûretés	Porteur		9		1	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)				
		<i>Droit patrimonial de la famille</i>													
Matière	S1	Droit des régimes matrimoniaux, PACS, concubinage	Porteur		24		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3
Matière	S1	Droit des succession et des libéralités	Porteur		30		3	3	Oui	Oui					
		<i>Droit des affaires</i>													
Matière	S1	Droit des sociétés - fonds de commerce	Porteur		12		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	2
UE	S1	UE3					2	2	Oui	Oui					
Matière	S1	Informatique notariale	Porteur			6									
Matière	S1	Anglais juridique	Porteur			15		2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
		total semestre 5			195	36	30								
Semestre	S2	SEMESTRE 6							Oui	Oui					
UE		UE4					1	1							

		<i>Environnement juridique et social du comptable taxateur</i>												
Matière	S2	Structure juridique d'un office notarial	Porteur		9									
Matière	S2	Droit social et gestion RH appliquée au notariat	Porteur		15		1	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	3
Matière	S2	Déontologie et responsabilité professionnelle	Porteur		12									
UE	S2	UE5 :					9	9	Oui	Oui				
		<i>Comptabilité notariale</i>												
Matière	S2	Comptabilité appliquée au notariat	Porteur		36		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3
Matière	S2	Pratique de la comptabilité notariale	Porteur			15	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2	
		<i>Techniques de taxation</i>												
Matière	S2	Pratique de la taxation des actes notariés	Porteur			15	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2	
Matière	S2	Taxation des actes complexes	Porteur		18		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1,5
UE	S2	UE6					12	12	Oui	Oui				
Matière	S2	Projet tutoré / PPA	Porteur			35	12	12	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance	3
UE	S2	UE7					8	8	Oui	Oui				
Matière	S2	Pratique professionnelle (Stage ou alternance)	Porteur											
Matière	S2					6	8	8	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		À déterminer	
		total semestre 6				90	71	30						
		total année				285	107	60						24,5
		total présence sur site				446,5							semaine de révision	30

COMPOSANTE	AC	
MENTION	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	
PARCOURS TYPE	Administration Responsable, Sociale et Economique des Organisations	
Session LICENCE	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N° CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Les personnes relevant de la Formation Continue (hors contrat d'alternance) doivent suivre un stage alterné obligatoire de 12 semaines minimum.		
Autres modalités		
Dans le cadre de la formation, les alternants peuvent être amenés à changer de lieu d'enseignement de façon ponctuelle.		
Ce parcours est ouvert en contrat d'apprentissage et de professionnalisation		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
<i>L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens.</i>		
Seconde chance		
Une épreuve de seconde chance vient modifier la note de session initiale (sauf UE11 PPA). Elle concerne les UE dont la note de session initiale < 10/20. L'épreuve de seconde chance est une épreuve orale qui porte sur les matières où l'apprenant n'a pas eu la moyenne dans le cadre du contrôle continu. Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues dans les matières en session initiale sont conservées permettant ainsi le calcul d'une nouvelle moyenne à l'UE.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Moyenne annuelle $\geq 10/20$		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		

LICENCE 3		Administration Economique et Sociale											1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		Administration Responsable, Sociale et Economique des Organisations											Contrôle Continu	Contrôle Terminal				
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 5																
Bloc	S1	Bloc de compétences RNCP35923BC01 : - Utiliser les outils numériques de référence 1/2																
UE	S1	UE 1 : Outils informatiques			15	15	3,5	3,5	Oui	Oui			4			Oral	1	La seconde chance concerne les matières <10 dès lors que l'UE n'est pas validée.
Matière	S1	Outils bureautiques	porteur		9	15	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2					
Matière	S1	Les systèmes d'information et sécurité informatique	porteur		6		1,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2					
Bloc	S1	RNCP35923BC02 : Exploiter des données à des fins d'analyses RNCP35923BC05 Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle 1/4																
UE	S1	UE 2 : Outils d'analyse et gestion de projet			22,5	7,5	3,5	3,5	Oui	Oui			2			Oral	1	La seconde chance concerne les matières <10 dès lors que l'UE n'est pas validée.
Matière	S1	Recherche documentaire et veille informationnelle	porteur		7,5				Non	Non								matière non évaluée
Matière	S1	Gestion de projets durables	porteur		15	7,5	3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2					
Bloc	S1	RNCP35923BC05: Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle 2/4 RNCP35923BC06 : Appréhender le monde de l'administration économique et sociale 1/5 RNCP35923BC08 : Développer les pratiques professionnelles dans l'administration économique et sociale 1/2																
UE	S1	UE 3 : La structuration de l'environnement professionnel			51		7	7	Oui	Oui			6			Oral	1	La seconde chance concerne les matières <10 dès lors que l'UE n'est pas validée.
Matière	S1	Introduction à la transition sociétale	porteur		21		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2					
Matière	S1	Structuration et réglementation du secteur public	porteur		15		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2					
Matière	S1	Structuration et réglementation des secteurs privé et associatif	porteur		15		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2					
Bloc	S1	RNCP35923BC07: Utiliser les techniques et outils de gestion de l'administration économique et sociale 1/3																
UE	S1	UE 4 : outils de gestion des organisations			45		6	6	Oui	Oui			6			Oral	1	La seconde chance concerne les matières <10 dès lors que l'UE n'est pas validée.
Matière	S1	Comptabilité publique	porteur		15		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2					
Matière	S1	Comptabilité analytique et contrôle de gestion	porteur		15		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2					
Matière	S1	savoir lire un budget (compliance et finance durable)	porteur		15		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2					
Bloc	S1	RNCP35923BC05: Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle 3/4 RNCP35923BC06 : Appréhender le monde de l'administration économique et sociale 2/5																
UE	S1	UE 5 : Ecosystème de l'entreprise			45		7	7	Oui	Oui			4			Oral	1	La seconde chance concerne les matières <10 dès lors que l'UE n'est pas validée.
Matière	S1	Entreprise, développement durable	porteur		25		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2					
Matière	S1	Fonctionnement du marché et économie du travail	porteur		20		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2					
Bloc	S1	RNCP35923BC03: S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère 1/2																
UE		UE 6 : Langues vivantes				30	3	3	Oui	Oui			4			Oral	1	La seconde chance concerne les matières <10 dès lors que l'UE n'est pas validée.
Matière	S1	Langue vivante 1	porteur			15	1,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2					
Matière	S1	Langue vivante 2	porteur			15	1,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2					
		Total semestre 5				178,5	52,5	30										

LICENCE 3		Administration Economique et Sociale											1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance	
Parcours-type		Administration Responsable, Sociale et Economique des Organisations											Contrôle Continu	Contrôle Terminal					
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	SI CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée		
Semestre	S2	SEMESTRE 6																	
Bloc	S2	RNCPS5923BC05: Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle 4/4 RNCPS5923BC06: Appréhender le monde de l'administration économique et sociale 3/5																	
UE	S2	UE 7 : Environnement juridique de l'entreprise			63,5	7	7	7	Oui	Oui			6			Oral	1	La seconde chance concerne les matières <10 dès lors que l'UE n'est pas validée.	
Matière	S2	introduction au droit privé et au droit des contrats			30		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2						
Matière	S2	droit des sociétés	porteur		30		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2						
Matière	S2	Environnement et activité humaine			3,5	7	1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2						
Bloc	S2	RNCPS5923BC06: Appréhender le monde de l'administration économique et sociale 4/5 RNCPS5923BC07: Utiliser les techniques et outils de gestion de l'administration économique et sociale 2/3																	
UE	S2	UE 8 : Accompagner le parcours professionnel			90		10	10	Oui	Oui			4			Oral	1	La seconde chance concerne les matières <10 dès lors que l'UE n'est pas validée.	
	S2	Droit du travail (relations individuelles et rapports collectifs)	porteur		35		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2						
Matière	S2	RH et GPEC (Avec séminaire applicatif: le bulletin de paie)	porteur		55		6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2						
	S2	RNCPS5923BC01 : - Utiliser les outils numériques de référence 2/2 RNCPS5923BC06: Appréhender le monde de l'administration économique et sociale 5/5 RNCPS5923BC07: Utiliser les techniques et outils de gestion de l'administration économique et sociale 3/3 RNCPS5923BC08 : Développer les pratiques professionnelles dans l'administration économique et sociale 2/2																	
UE	S2	UE 9 : Nouveaux défis de l'entreprise			30		4	4	Oui	Oui			8			Oral	1	La seconde chance concerne les matières <10 dès lors que l'UE n'est pas validée.	
Matière	S2	Nouveaux contextes et nouvelles formes du travail	porteur		7,5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2						
Matière	S2	Sécurité informatique, e-reputation, RGPD	porteur		7,5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2						
Matière	S2	Amélioration continue, qualité et évaluation	porteur		7,5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2						
Matière	S2	R&D - Propriété intellectuelle	porteur		7,5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2						
Bloc	S2	RNCPS5923BC03: S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère 2/2																	
UE	S2	UE 10 : Langues vivantes et Voltaire				30	4	4	Oui	Oui			6			Oral	1	La seconde chance concerne les matières <10 dès lors que l'UE n'est pas validée.	
Matière	S2	Langue vivante 1	porteur			15	1,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2						
Matière	S2	Langue vivante 2	porteur			15	1,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2						
Matière	S2	Voltaire	porteur				1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2						
		RNCPS5923BC04: Se positionner vis à vis d'un champ professionnel																	
UE	S2	UE 11 : Projet professionnel appliqué/stage et accompagnements individualisés																	Pas de seconde chance.
Matière	S2	PPA	porteur			14					CT (Contrôle terminal)			SOUTENANCE PPA	1				
		Total semestre 6																1	
		Total année																1	
					183,5	51	30												
					362	103,5	60												
					465,5														

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DES AFFAIRES	
PARCOURS-TYPE	Juriste d'Entreprises d'Assurances	
Session M1	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours:</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours:</i>		
Stages		
Obligatoire pour les publics de formation continue. La durée minimale de ce stage est de 16 semaines par année de formation.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
/		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Moyenne annuelle >=10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation. En M2, l'UE 8 n'est pas compensable avec les autres UE.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste d'entreprise d'assurances								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 1	183	21	30		Oui	Oui					
Bloc	S1	RNCP38159BC06 - Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité en mobilisant les dispositions et outils du droit des affaires 1/3					Oui	/					
UE	S1	UE 1 - Compréhension du monde de l'assurance	30		5	5	Oui	Oui					
Matière	S1	Environnement de l'assurance	6			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3	
Matière	S1	Droit du contrat d'assurance	18			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Assurance de protection juridique	6			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Bloc	S1	RNCP38159BC07 - Fournir un appui juridique à la prise de décision en mobilisant le raisonnement juridique en droit des affaires					Oui	/					
UE	S1	UE 2 - Droit des obligations	57		9	9	Oui	Oui					
Matière	S1	Responsabilité civile délictuelle	21			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2	
Matière	S1	Régime général de l'obligation	18			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Droit des sûretés	18			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Bloc	S1	RNCP38159BC09 - Gérer un contentieux en appliquant le droit des affaires 1/2					Oui	/					
UE	S1	UE 3 - Traitement juridique et extrajudiciaire des litiges	39		6	6	Oui	Oui					
Matière	S1	Procédure civile appliquée	24			4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2	
Matière	S1	Modes alternatifs de règlement des différends	15			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				2
Bloc	S1	RNCP38159BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel 1/4 RNCP38159BC01 - Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques					Oui	/					
UE	S1	UE 4 - Compétences extra-juridiques en entreprise	51		7	7	Oui	Oui					
Matière	S1	Méthodologie de la gestion de projet	30			4	Non	Oui	CCI (CC Intégral)	2			
Matière	S1	Bureautique	21			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)	2			
Bloc	S1	RNCP38159BC03 - Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances 1/2 RNCP38159BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel 2/4					Oui	/					
UE	S1	UE 5 - Communication	6	21	3	3	Oui	Oui					
Matière	S1	Anglais		21		3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)	2			
Matière	S1	Communication en milieu professionnel	6				Non	Oui				Évaluée au S2	
		total semestre	183	21	30								

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste d'entreprise d'assurances								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 2	186	35	30		Oui	Oui					
Bloc	S2	RNCP38159BC08 - Négocier et rédiger des actes juridiques en droit des affaires					Oui	/					
UE	S1	UE 6 - Droit immobilier	69		9	9	Oui	Oui					
Matière	S2	Droit de la construction	21			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2	
Matière	S2	Droit des baux d'habitation	21			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2	
Matière	S2	Droit de la copropriété	27			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2	
Bloc	S2	RNCP38159BC06 - Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité en mobilisant les dispositions et outils du droit des affaires 2/3					Oui	/					
UE	S1	UE 7 - Droit des affaires	48		7	7	Oui	Oui					
Matière	S2	Droit de la consommation	27			4	Non	Oui	CCI (CC Intégral)	2			
Matière	S2	Droit du travail	21			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2	
Bloc	S2	RNCP38159BC09 - Gérer un contentieux en appliquant le droit des affaires 2/2 RNCP38159BC06 - Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité en mobilisant les dispositions et outils du droit des affaires 3/3					Oui	/					
UE	S1	UE 8 - Protection du patrimoine	51		6	6	Oui	Oui					
Matière	S2	Voies et techniques de recouvrement	24			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	1	
Matière	S2	Droit patrimonial (régimes matrimoniaux et droit de l'entrepreneuriat)	27			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)	2			
Bloc	S2	RNCP38159BC03 - Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances 2/2 RNCP38159BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel 3/4					Oui	/					
UE	S1	UE 9 - Communication	18	21	6	6	Oui	Oui					
Matière	S2	Gestion des émotions pour une meilleure communication	12			2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	1	
Matière	S2	Anglais		21		3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2			
Matière	S2	Communication en milieu professionnel	6			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		A déterminer	Note entreprise	
Bloc	S2	RNCP38159BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel 4/4					Oui	/					
UE	S2	UE 10 - Pratique professionnelle			2	2	Oui	Oui					
Matière	S2	PPA / stage		14		2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	1	Présentation du PPA
		total semestre	186	35	30	30							
		total année	369	56	60							22	

REFERENTIEL COMPETENCES - Master Droit des Affaires parcours Juriste d'Entreprises d'Assurance

		BLOCS	RNCP38186BC01 - Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques	RNCP38159BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés	RNCP38159BC03 - Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances	RNCP38159BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel	RNCP38159BC05 - Analyser, assister, et conseiller sur des problématiques de droit des affaires	RNCP38159BC06 - Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité en mobilisant les dispositions et outils du droit des affaires	RNCP38159BC07 - Fournir un appui juridique à la prise de décision en mobilisant le raisonnement juridique en droit des affaires	RNCP38159BC08 - Négocier et rédiger des actes juridiques en droit des affaires	RNCP38159BC09 - Gérer un contentieux en appliquant le droit des affaires	RNCP38159BC10 - Créer une entreprise et accompagner son fonctionnement, son développement, sa transmission, sa restructuration	Modalités d'évaluation	
MASTER 1	UE1 - Compréhension du monde de l'assurance	Environnement de l'assurance						X						
		Droit du contrat d'assurance						X						
		Assurance de protection juridique						X						
	UE2 - Maîtrise du droit des obligations	Responsabilité civile délictuelle								X				
		Régime général de l'obligation								X				
		Droit des sûretés								X				
	UE3 - Traitement juridique et extrajudicatif des litiges	Procédure civile appliquée										X		
		Mode alternatifs de règlement des différends										X		
	UE4 - Usages avancés et spécialisés des outils numériques	Méthodologie de la gestion de projet				X								
		Bureautique	X											
	UE5 - Communication spécifique pour le transfert de connaissances 1/2	Communication en milieu professionnel				X								
		Anglais			X									
	UE6 - Maîtrise du secteur immobilier	Droit de la construction									X			
		Droit des baux d'habitation									X			
		Droit de la copropriété									X			
	UE7 - Maîtrise des contraintes juridiques de l'entreprise (droit des affaires)	Droit de la consommation							X					
		Droit du travail							X					
	UE8 - Maîtrise de la protection du patrimoine	Voies et techniques de recouvrement amiable										X		
		Droit patrimonial de l'entrepreneur							X					
	UE9 - Communication spécifique pour le transfert de connaissances 2/2	Gestion des émotions pour une meilleure communication			X									
Anglais				X										
UE10 - Pratique professionnelle	PPA				X									
MASTER 2	UE1	Vente immobilière		X										
		Droit des assurances lié à la construction		X										
		Procédures civiles d'exécution		X										
	UE2	Entreprise en difficultés et procédures collectives										X		
		Droit des successions et de l'assurance vie		X										
	UE3	Responsabilité civile médicale		X										
		RGPD	X											
	UE4	Bureautique	X											
		Communication en milieu professionnel				X								
	UE5	Anglais			X									
		Droit des transports		X										
	UE6	Accidents de la circulation		X										
		Contentieux automobile		X										
		Droit de la propriété foncière		X										
		Urbanisme		X										
Optimisation patrimoniale par l'assurance vie			X											
Protection sociale et prévoyance			X											
UE7	Veille juridique					X								
UE8 - Intégration en milieu professionnel	Communication en milieu professionnel				X									
	Séminaires professionnalisants - PPA / stage				X									

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE	
PARCOURS-TYPE	Retournement et Insolvabilité des Entreprises en Difficulté - en apprentissage	
Session M1	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage possible accessible en alternance		
Autres modalités		
Le Master 2 ALED est ouvert en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Moyenne annuelle $\geq 10/20$		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE								session unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Retournement et Insolvabilité des Entreprises en Difficulté en apprentissage								Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3					Oui	Oui				
bloc	S1	RNCP38201BC07 - Contribuer à la gestion d'une procédure collective d'entreprise en difficulté										
UE	S1	UE 1 : Négociation et management des entreprises en difficultés 1			8	8	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S1	Prévention et technique de négociation appliquées aux entreprises en difficultés	3	9								
Matière	S1	Management des entreprises en difficultés	33									
Matière	S1	Gestion financière	15									
bloc	S1	MRNCP38201BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés RNCP38201BC05 - Mobiliser des connaissances et outils juridiques dans le domaine du droit des entreprises en difficulté RNCP38201BC06 - Etablir un diagnostic sur la situation juridique, sociale et financière de l'entreprise										
UE	S1	UE 2 : Arbitrage des contrats et détermination du passif			11	11	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S1	Etablir le passif antérieur	1,5	6								
Matière	S1	Etablir passif postérieur	1,5	6								
Matière	S1	Gérer et arbitrer les contrats : contrats en cours, cessions de contrats	1,5	6								
Matière	S1	Gérer et arbitrer les contrats : baux professionnels	1,5	6								
bloc	S1	RNCP38201BC05 - Mobiliser des connaissances et outils juridiques dans le domaine du droit des entreprises en difficulté RNCP38201BC07 - Contribuer à la gestion d'une procédure collective d'entreprise en difficulté RNCP38201BC08 - Rédiger des actes en utilisant le droit des entreprises en difficulté										
UE	S1	UE 3 : Préparation de l'issue			7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S1	Etablir l'actif : droit des patrimoines et des sûretés appliqué aux entreprises en difficulté	6	14								
Matière	S1	Les plans	12	3								
Matière	S1	Cession d'entreprise	6									
Matière	S1	Réalisation d'actifs	3	9								
Matière	S1	Projet de répartition	4	2								

MASTER 2		ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE								session unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Retournement et Insolvabilité des Entreprises en Difficulté en apprentissage								Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
		total semestre 3	88	61	26							

MASTER 2		ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE								session unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Retournement et Insolvabilité des Entreprises en Difficulté en apprentissage								Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 4					Oui	Oui				
Bloc	S2	MRNCP38201BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés RNCP38201BC05 - Mobiliser des connaissances et outils juridiques dans le domaine du droit des entreprises en difficulté										
Matière	S2	UE 4 : Expertise juridique			6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S2	Droit international et européen des procédures collectives et droit comparé	6									
Matière	S2	Droit spécial des procédures collectives (Banque, copropriété en difficulté, établissements agricoles)	3	12								
Matière	S2	Procédure civile appliquée aux procédures collectives	3	12								
Bloc	S2	RNCP38201BC06 - Etablir un diagnostic sur la situation juridique, sociale et financière de l'entreprise RNCP38201BC07 - Contribuer à la gestion d'une procédure collective d'entreprise en difficulté										
UE	S2	UE 5 : Négociation et management des entreprises en difficultés 2			6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S2	Contrôle de gestion	15									
Matière	S2	Restructuration d'une entreprise (aspects fiscaux et managériaux)	15									
Matière	S2	Aspects fiscaux du droit des entreprises en difficultés	3	12								
Bloc	S2	RNCP38201BC07 - Contribuer à la gestion d'une procédure collective d'entreprise en difficulté RNCP38201BC08 - Rédiger des actes en utilisant le droit des entreprises en difficulté										
UE	S2	UE 6 : Exercice professionnel			15	15	Oui	Oui				
Matière	S2	Gestion d'une étude	18			4			CT (Contrôle terminal)	Oral	3	
Matière	S2	Déontologie professionnelle et statut des administrateurs et mandataires judiciaires et règles professionnelles										
Matière	S2	Rapport d'activité	8						CT (Contrôle terminal)	Mémoire/Soutenance		
Matière	S2	Introduction à la pratique des logiciels professionnels	3			10						
Matière	S2	Recherche documentaire	3									
Matière	S2	<i>Anglais de spécialité</i>		22		1			CT (Contrôle terminal)	À déterminer	3	passage linguaskill report note
Bloc	ANNUEL	MRNCP38201BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés RNCP38201BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel										

MASTER 2		ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE								session unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Retournement et Insolvabilité des Entreprises en Difficulté en apprentissage								Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
UE	ANNUEL	DU Expertise sociale en Administration et Liquidation des Entreprises en difficulté	69	38	7	7	Oui	Oui	CC&CT	Projet	3	
		total semestre 4	234	157	34							
		total année			60						24	

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE	
PARCOURS-TYPE	Retournement et Insolvabilité des Entreprises en Difficulté	
Session M1	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001 , relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Stage d'une durée de 12 à 24 semaines, pour les personnes en activité, l'activité professionnelle peut servir de stage		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Moyenne annuelle $\geq 10/20$		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE								session unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Retournement et Insolvabilité des Entreprises en Difficulté								Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
bloc	S1	RNCP38201BC07 - Contribuer à la gestion d'une procédure collective d'entreprise en difficulté										
Semestre	S1	SEMESTRE 3					Oui	Oui				
UE	S1	UE 1 : Négociation et management des entreprises en difficultés 1			8	8	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S1	Prévention et technique de négociation appliquées aux entreprises en difficultés	3	9								
Matière	S1	Management des entreprises en difficultés	33									
Matière	S1	Gestion financière	15									
bloc	S1	MRNCP38201BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés RNCP38201BC05 - Mobiliser des connaissances et outils juridiques dans le domaine du droit des entreprises en difficulté RNCP38201BC06 - Etablir un diagnostic sur la situation juridique, sociale et financière de l'entreprise										
UE	S1	UE 2 : Arbitrage des contrats et détermination du passif			12	12	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S1	Etablir le passif antérieur	1,5	6								
Matière	S1	Etablir passif postérieur	1,5	6								
Matière	S1	Gérer et arbitrer les contrats : contrats en cours, cessions de contrats	1,5	6								
Matière	S1	Gérer et arbitrer les contrats : baux professionnels	1,5	6								
Matière	S1	Droit social des entreprises en difficulté et préparation d'un Plan de sauvegarde de l'emploi	12	18								
bloc	S1	RNCP38201BC05 - Mobiliser des connaissances et outils juridiques dans le domaine du droit des entreprises en difficulté RNCP38201BC07 - Contribuer à la gestion d'une procédure collective d'entreprise en difficulté RNCP38201BC08 - Rédiger des actes en utilisant le droit des entreprises en difficulté										
UE	S1	UE 3 : Préparation de l'issue			10	10	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S1	Etablir l'actif : droit des patrimoines et des sûretés appliqué aux entreprises en difficulté	6	14								
Matière	S1	Les plans	12	3								
Matière	S1	Cession d'entreprise	6									

MASTER 2		ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE								session unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Retournement et Insolvabilité des Entreprises en Difficulté								Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Matière	S1	Réalisation d'actifs	3	9								
Matière	S1	Projet de répartition	4	2								
		total semestre 3	100	79	30							

MASTER 2		ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE								session unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Retournement et Insolvabilité des Entreprises en Difficulté								Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 4					Oui	Oui				
Bloc	S2	MRNCP38201BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés RNCP38201BC05 - Mobiliser des connaissances et outils juridiques dans le domaine du droit des entreprises en difficulté										
Matière	S2	UE 4 : Expertise juridique			7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S2	Droit international et européen des procédures collectives et droit comparé	6	14								
Matière	S2	Droit spécial des procédures collectives (Banque, copropriété en difficulté, établissements agricoles)	3	12								
Matière	S2	Procédure civile appliquée aux procédures collectives	3	12								
Bloc	S2	RNCP38201BC06 - Etablir un diagnostic sur la situation juridique, sociale et financière de l'entreprise RNCP38201BC07 - Contribuer à la gestion d'une procédure collective d'entreprise en difficulté										
UE	S2	UE 5 : Négociation et management des entreprises en difficultés 2			7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S2	Contrôle de gestion	15									
Matière	S2	Restructuration d'une entreprise (aspects fiscaux et managériaux)	15									
Matière	S2	Aspects fiscaux du droit des entreprises en difficultés	3	12								
Bloc	S2	RNCP38201BC07 - Contribuer à la gestion d'une procédure collective d'entreprise en difficulté RNCP38201BC08 - Rédiger des actes en utilisant le droit des entreprises en difficulté										
UE	S2	UE 6 : Exercice professionnel			16	16	Oui	Oui				
Matière	S2	Gestion d'une étude	18			5			CT (Contrôle terminal)	Oral	3	
Matière	S2	Déontologie professionnelle et statut des administrateurs et mandataires judiciaires et règles professionnelles										
Matière	S2	Rapport de stage	8						CT (Contrôle terminal)	Mémoire/Soutenance		
Matière	S2	Introduction à la pratique des logiciels professionnels	3			10						
Matière	S2	Recherche documentaire	3									
Matière	S2	<i>Anglais de spécialité</i>		22		1			CT (Contrôle terminal)	À déterminer	3	passage linguaskill report note

MASTER 2		ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE								session unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Retournement et Insolvabilité des Entreprises en Difficulté								Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
		total semestre 4	77	72	30							
		total année	177	151	60						21	

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DES AFFAIRES	
PARCOURS TYPE	Contrôle des exportations et sanctions économiques	
Session M1	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Autres modalités		
Ce diplôme vise des professionnels déjà en poste. Toutefois, les demandeurs d'emplois pourront demander à titre exceptionnel à suivre pendant le semestre 4 un stage alternée d'une durée minimale de 12 semaines.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
La note du semestre 4 consiste en la reprise de la note obtenue dans le cadre du DU Executive Certificate, Contrôle export et sanctions économiques		
Seconde chance		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD. Une matière non porteuse d'ECTS, n'est ni capitalisable ni conservable.		
Compensation		
Les matières d'une UE et les UE sont validées isolément ou par compensation. Les semestres sont validés isolément sans compensation		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT DES AFFAIRES									session unique		Observation session d'exams
Parcours-type		Parcours contrôle des exportations et sanctions économiques									Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3	343			46	46	Oui	Non				
Bloc	S1	COMPETENCES TRANSVERSALES (bloc 2 développement et intégration de savoirs hautement spécialisés)											
UE	S1	UE 1 Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	40			2	2	Oui	Oui				
Matière	S1	Anglais juridique	40			2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)			
UE	S1	U.E. 2 - EXPERTISER L'ARCHITECTURE JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE ET CONSEILLER LES CREATEURS	99			16	16	Oui	Oui				
Matière	S1	Création de l'entreprise	57			8	8	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S1	Structure de l'entreprise	42			8	8	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
UE	S1	U.E. 3 - OPTIMISER L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE EN MATIERE SOCIALE, FISCALE ET CONTRACTUELLE	180			25	25	Oui	Oui		Oral	Exposé-discussion transverse	
Matière	S1	Techniques fiscales	69			9	9	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Techniques contractuelles	51			7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Techniques sociales	60			9	9	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			
UE	S1	U.E. 4 - CONSEILLER LES DIRIGEANTS	24			3	3	Oui	Oui				
Matière	S1	Gouvernance	24			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Semestre	S2	SEMESTRE 4	120			14	14	Oui	Non				
Bloc	S2	APPUI A LA TRANSFORMATION EN CONTEXTE PROFESSIONNEL											
UE	S2	UE 5 : executive certificate contrôle des exportations et sanctions économiques	120			14	14	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		Reprise de la note du DU
		TOTAL ANNEE	463			60							

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT FISCAL	
PARCOURS TYPE	Contentieux Fiscal et Douanier	
Session M1	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Aucun stage n'est prévu		
Autres modalités		
Il est possible de suivre le Master 2 mention Droit Fiscal parcours contentieux fiscal et douanier en contrat de professionnalisation.		
EVALUATION, NOTATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
<i>Chaque UE fait l'objet d'une évaluation en contrôle continu et/ou en contrôle terminal. Les UE sont compensables entre elles, ainsi que les deux semestres constituant la formation.</i>		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Moyenne annuelle $\geq 10/20$		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que le stagiaire obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation (à l'exception de l'UE préliminaire qui n'est pas compensable)		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT FISCAL									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Contentieux fiscal et douanier - parcours FC									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3						Oui						
UE	S1	UE Préliminaire: Rappels contrôle fiscal	10	10	4	2	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1	
UE	S1	UE 1 : Contentieux de l'impôt	35	68	20	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Matière	S1	La réclamation contentieuse	3	10										
Matière	S1	Le contentieux devant le juge administratif de l'impôt	9	20										
Matière	S1	Le contentieux devant le juge judiciaire de l'impôt	3	12										
Matière	S1	Les contentieux du recouvrement	12	14										
Matière	S1	Contentieux de l'UE	8	12										
UE	S1	UE 2 : Contentieux spéciaux de l'impôt	20	33	12	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Matière	S1	Contentieux administratifs annexes	4	11										
Matière	S1	Contentieux des perquisitions	2	3										
Matière	S1	Contentieux européen des droits de l'Homme	6	12										
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	8	7										
UE	S1	UE 3 : Contentieux pénal	30	44	12	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Matière	S1	Droit pénal fiscal	7	11										
Matière	S1	Droit fiscal pénal	11	21										
Matière	S1	Le jugement et son application	8	6										
Matière	S1	Ministère public et poursuites pénales en matière fiscale	4	6										
UE	S1	UE 4 : Contentieux douanier	8	17	5	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1	
		total semestre	103	172	53	17								
Semestre	S2	SEMESTRE 4					Oui	Oui						
UE	S2	UE 5 : Grand Oral			7	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	3	
		total semestre			7	3								
		total année	103	172	60	20								

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DE LA SANTE	
PARCOURS-TYPE	Droit de la Santé et de la Protection Sociale	
Session M1	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-204-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Aucun stage n'est prévu		
Autres modalités		
Les stagiaires ayant obtenu le Diplôme d'Université Droit de la Santé de l'Université Toulouse Capitole peuvent s'inscrire au M2 mention Droit de la santé, parcours Droit de la santé et de la protection sociale. Dans ce cas, ils bénéficient d'un report des notes obtenues dans le cadre du DU.		
Dans l'UE1, le report de notes prend la forme suivante :		
- Report de la note obtenue dans le cadre de l'écrit transversal de 4h déjà passé dans le cadre du DU,		
- La note de l'épreuve orale "droit de la protection sociale" est prise en compte dans le calcul de la moyenne du contrôle continu de l'UE, en complément des notes obtenues en DU.		
Pour l'UE 4, les stagiaires ont la possibilité de choisir entre rédiger un mémoire ou suivre le DU EDIHL (European Digital Health Law). Dans ce dernier cas, la note globale obtenue au DU constitue la note de l'UE.		
La validation du DU EDIHL entraîne la validation des blocs suivants :		
- RNCP38194BC01 - Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques		
- RNCP38194BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés		
- RNCP38194BC03 - Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances		
EVALUATION, NOTATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Moyenne annuelle $\geq 10/20$		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT DE LA SANTE										Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Droit de la Santé et de la Protection Sociale										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM ligne	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3						Oui	Oui						
Bloc	S1	Bloc 4 : Contribuer à la transformation en contexte professionnel : RNCP38194BC04 Bloc 5 : Identifier le cadre normatif de la santé et des professions de santé : RNCP38194BC05 Bloc 6 : Intégrer le droit des patients dans sa pratique professionnelle : RNCP38194BC06 Bloc 7 : Contribuer à la gestion et l'organisation d'une stratégie et une gouvernance des structures de santé : RNCP38194BC07 Bloc 8 : Promouvoir la qualité, la sécurité, le développement durable en santé : RNCP38194BC08 Bloc 9 : Participer à la gestion des ressources humaines des structures de santé : RNCP38194BC09 Bloc 10 : Gérer les contentieux de la santé : RNCP38194BC10						Oui	Non						
UE	S1	UE 1 : Enseignements fondamentaux				16	16	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=3	4	Écrit	5	écrit transverse sur l'ensemble des matières de l'UE
Matière	S1	Introduction au droit public, privé et méthodologie	7	12											
Matière	S1	Introduction au droit des établissements médico-sociaux	1	12											
Matière	S1	Le système de santé français	1,5	21	4										
Matière	S1	Introduction au droit des établissements de santé	2	15	1,5							4			Ces 4 matières font chacune l'objet d'une épreuve du contrôle continu
Matière	S1	Droit de la relation de soin	1	15	6										
Matière	S1	Le droit de la protection sociale													
	S1	ou Le droit de la protection sociale (pour les personnes ayant validé le DU Droit de la santé)	1,5	24					Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		ne concerne que les stagiaires ayant déjà validé le DU Droit de la santé
Bloc	S1	Bloc 5 : Identifier le cadre normatif de la santé et des professions de santé : RNCP38194BC05 Bloc 6 : Intégrer le droit des patients dans sa pratique professionnelle : RNCP38194BC06 Bloc 7 : Contribuer à la gestion et l'organisation d'une stratégie et une gouvernance des structures de santé : RNCP38194BC07 Bloc 8 : Promouvoir la qualité, la sécurité, le développement durable en santé : RNCP38194BC08 Bloc 9 : Participer à la gestion des ressources humaines des structures de santé : RNCP38194BC09 Bloc 10 : Gérer les contentieux de la santé : RNCP38194BC10						Oui	Non						
UE	S1	UE 2: Enseignements spécialisés				16	16	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 3	4	Oral	3,5	oral transverse à l'ensemble de l'UE
		Module d'approfondissement							Oui						
Matière	S1	Fonction publique hospitalière	7	18	1,5										
Matière	S1	Droit international et communautaire de la santé	3,5	24	1,5					CCI (CC Intégral)		3			Le contrôle continu porte sur chaque matière
Matière	S1	Droit des contrats médicaux et gestion des établissements de santé privés	3,5	18	1,5										
		Module de spécialités							Oui						
Matière	S1	Activités biomédicales		18	2										
Matière	S1	Droit pharmaceutique	3,5	18	2					CCI (CC Intégral)		1			Le contrôle continu prend la forme d'un examen transverse
Matière	S1	Responsabilité du fait de l'activité médicale		18	2										
Matière	S1	Responsabilité médicale et système d'indemnisation	1,5	18	1,5										
		Total semestre 3	43,5	231	23,5	32									
Semestre		SEMESTRE 4						Oui	Oui						
Bloc	S2	Bloc 4 : Contribuer à la transformation en contexte professionnel : RNCP38194BC04 Bloc 5 : Identifier le cadre normatif de la santé et des professions de santé : RNCP38194BC05 Bloc 7 : Contribuer à la gestion et l'organisation d'une stratégie et une gouvernance des structures de santé : RNCP38194BC07 Bloc 8 : Promouvoir la qualité, la sécurité, le développement durable en santé : RNCP38194BC08 Bloc 10 : Gérer les contentieux de la santé : RNCP38194BC10						Oui	Non						
UE	S2	UE 3 : Enseignements complémentaires				9	9	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		3			
Matière	S2	Santé, protection sociale et données personnelles	3,5	9					Oui			1			
Matière	S2	Les marchés publics dans le domaine de la santé et de la protection sociale		12					Oui			1			
Matière	S2	Financement de la santé et de la protection sociale	3,5	12											

MASTER 2		DROIT DE LA SANTE										Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Droit de la Santé et de la Protection Sociale										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM ligne	Heures TD	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Matière	S2	Crises sanitaires et dispositifs de lutte contre les exclusions	3,5						Oui			1			
Bloc		Bloc 1 : Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques : RNCP38194BC01 Bloc 2 : Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés : RNCP38194BC02 Bloc 3 : Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances : RNCP38194BC03						Oui	Non						
UE	S2	UE4 : Mémoire ou voie DU				19	19	Oui	Oui						
Matière	S2	Formation à la recherche documentaire	3,5				9,5		Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire		
Matière	S2	Méthodologie du mémoire	12				9,5		Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	3,5	
Matière	S2	DU EDIHL	100				19		Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer	3	
Total semestre 4			26	33		28									
Total année			69,5	264	23,5	60								15	

MASTER 2		DROIT DE LA SANTE										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit de la Santé et de la Protection Sociale										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM ligne	Heures TD	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
				357											

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT
MENTION	DROIT PRIVE

PARCOURS-TYPE **Droit des Personnes et de la Famille**

Session M1	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
Session M2	Session unique	

LANGUE ENSEIGNEMENT

Français

REDOUBLEMENT

Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours

Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme

PROFESSIONNALISATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours

Stages

Pas de stage

Autres modalités

Le Master 2 mention Droit privé, parcours Droit des personnes et de la famille en parcours de formation continue est réservé à des professionnels en exercice et se réalise sous la forme d'un parcours, comprenant trois diplômes d'université, complété par une évaluation dans le cadre du semestre 4.

EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours

Sessions d'examen

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées :

UE1 : cf. arrêté d'examen du Diplôme d'Université "Enfance",

UE2 : cf. arrêté d'examen du Diplôme d'Université "Personnes vulnérables",

UE3 : cf. arrêté d'examen du Diplôme d'Université "Droit de l'Homme et de la famille".

UE4 : Le stagiaire doit présenter soit un grand oral, soit la soutenance d'un mémoire ou d'un projet tutoré dont le sujet a été au préalable validé par le responsable du diplôme.

Toute absence injustifiée à l'examen terminal est sanctionnée par la note 0.

Seconde chance

Le stagiaire qui, du fait d'un motif impérieux et légitime, dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, pourra, après avis d'une commission, être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande au plus tard 10 jours après les épreuves de la session unique.

Le président autorise le stagiaire à se présenter à la session de remplacement sur avis de la commission constituée par la composante pédagogique.

VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours

Validation

Note moyenne globale supérieure ou égale à 10/20

Capitalisation/conservation

Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que le stagiaire obtient une moyenne au moins égale à 10/20

Compensation

Les semestres sont compensables, mais chaque UE doit être validée isolément

Note éliminatoire

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

[Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master](#)

MASTER 2		DROIT PRIVE							session unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des Personnes et de la Famille							Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Semestre	S1	Semestre 3				Oui	Non				
UE	S1	UE 1 : Diplôme d'Université "Enfance"		17	17	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			report note DU
UE	S1	UE 2 : Diplôme d'Université " Personnes vulnérables"		17	17	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			report note DU
UE	S1	UE 3 : Diplôme d'Université " Droits de l'Homme et de la famille"		17	17	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			report note DU
		Total semestre		51							
Semestre	S2	Semestre 4				Oui	Non				
UE	S2	UE 4		9	9	Oui	Non				
Matière	S2	Séminaires professionnels	10								pas d'évaluation
Matière	S2	au choix : Grand Oral ou projet-tutoré/mémoire		9	9	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)	Projet		
		total semestre	10	9							
		TOTAL		60							

Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Expertise-Comptable de Justice	
Session DU	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Le contrôle des connaissances consiste en :		
<ul style="list-style-type: none"> • Module d'enseignement théorique – les fondamentaux de l'expertise de justice - : épreuve écrite théorique d'une durée de 3 heures • Module d'enseignement pratique – l'expertise-comptable de justice - : remise d'un rapport d'expertise et soutenance sous forme d'un grand oral devant un jury composé d'universitaire(s) et de praticien(s). 		
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir au service de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
Il n'est organisé de seconde session que pour le module d'enseignement théorique. Le cas échéant, cette seconde session doit avoir lieu dans le trimestre suivant la première session. La seconde session du module d'enseignement théorique n'est organisée que pour les candidats ayant passé les épreuves de la première session ou bénéficiant d'une absence justifiée.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20		
Compensation		
Pas de compensation entre les modules		
Note éliminatoire		
Note inférieure à 8/20 à l'épreuve écrite du module 2		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Expertise-Comptable de Justice							1ère session		Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
									Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée	
Bloc	ANNUEL	Module théorique : "Les fondamentaux de l'expertise de justice"			1	Non	Non						
Matière	ANNUEL	Introduction à l'expertise de justice	7		1	Non		CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Écrit	3	
Bloc	ANNUEL	<i>Le cadre juridique</i>											
Matière	ANNUEL	Organisation juridictionnelle et principes fondamentaux du procès		14									
Matière	ANNUEL	Expertise et modes amiables de règlement des différends	7										
Matière	ANNUEL	Le statut de l'expert	7										
Bloc	ANNUEL	<i>Cadre de l'expertise</i>											
Matière	ANNUEL	Règles générales de l'expertise	7	21									
Matière	ANNUEL	Déroulement des opérations d'expertise	3,5										
Matière	ANNUEL	Les attentes des magistrats	3,5	3,5									
Matière	ANNUEL	Règles spéciales de l'expertise	7	7									
Bloc	ANNUEL	Module applicatif : "L'expertise comptable de justice"			3	Non	Non						
Matière	ANNUEL	Introduction aux outils numériques	7	3,5	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Rapport/Mémoire				
Bloc	ANNUEL	<i>Le dispositif réglementaire</i>											
Matière	ANNUEL	relatif aux normes comptables (création-application)	3,5										
Matière	ANNUEL	Les procédures collectives	7	3,5	2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral	3			Pas de seconde session sur ce module
Matière	ANNUEL	Analyse des systèmes d'information et de prévention des fraudes	7										
Bloc	ANNUEL	<i>Pratique expertale en matière de chiffre</i>											
Matière	ANNUEL	Actualités	7										
Matière	ANNUEL	Evaluation des préjudices	3,5										
Matière	ANNUEL	Evaluation de l'entreprise	7										
Matière	ANNUEL	Indemnisation des préjudice corporels	4										
Matière	ANNUEL	Expertise de partie	3										
Matière	ANNUEL	Avis de l'expert et méthodologie du rapport	7										
		TOTAL	98	52,5						6			
				150,5									

Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Traducteur-Interprète juridique	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Le contrôle terminal des UE 1 et 2 peut prendre la forme d'un QCM réalisé sur la plateforme de cours en ligne. Il pourra être organisé lors d'un regroupement en présentiel.		
Le contrôle continu de l'UE 3 prend la forme d'une note de participation attribuée à l'issue des ateliers pratiques de compréhension d'actes juridiques.		
Seconde chance		
Le stagiaire qui, du fait d'un motif impérieux et légitime, dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, pourra, après avis d'une commission, être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande au plus tard 10 jours après les épreuves de la session unique.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20		
Compensation		
Les épreuves sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Traducteur-Interprète juridique								Session unique		
Parcours										Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE		UE 1 : Connaissances juridiques										
Matière	ANNUEL	L'organisation juridictionnelle française (présentiel en visio)	1,5	10	2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1
Matière	ANNUEL	Procédure pénale - pénologie	5	20								
Matière	ANNUEL	Procédure civile (présentiel en visio)	1,5	10								
Matière	ANNUEL	Droit patrimonial de la famille (présentiel en visio)	1,5	10								
Matière	ANNUEL	Droit des étrangers	8	10								
Matière	ANNUEL	L'administration pénitentiaire	3									
Matière	ANNUEL											
UE		UE2 : Pratique de l'interprète-traducteur										
Matière	ANNUEL	Mise en conformité RGPD	3									
Matière	ANNUEL	Déontologie	3									
Matière	ANNUEL	L'interprétation des expertises psychiatriques	2									
Matière	ANNUEL	Les statuts d'exercice	3	3								
UE		UE 3 : Ateliers pratiques										
Bloc	ANNUEL	Compréhension d'actes juridiques divers	13		2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Matière	ANNUEL	Conférence de méthodologie	2									
Matière	ANNUEL	Documents en droit pénal	4									
Matière	ANNUEL	Documents en droit civil	4									
Matière	ANNUEL	Actes extra-judiciaires	3									
Bloc	ANNUEL	Techniques d'interprétation	9									
Matière	ANNUEL	Simulation de Garde à vue (deux intervenants)	3									
Matière	ANNUEL	Simulation de comparution immédiate (deux intervenants)	3									
Matière	ANNUEL	Simulation d'audience devant le juge des enfants (deux intervenants)	3									
Bloc		Outils Techniques	5									
Matière	ANNUEL	Les outils informatiques (TAO)	2									
Matière	ANNUEL	Utiliser Chorus Pro (salle info)	3									
		Total	58,5	63								1

COMPOSANTE/Structure	AC	
LIBELLÉ	Coopérer pour Animer la Transition des Territoires	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble du diplôme. Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours:</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours:</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
Les alternants suivant le DU dans le cadre du M2 Ingénierie de la transition des territoires sont dispensés de la soutenance. La note obtenue dans le cadre du Projet Professionnel Appliqué du Master 2, se substitue à la note de soutenance du DU.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire.		
Les soutenances se déroulent en publiques et sont accessibles à tous les inscrits dans la formation. La présence des alternants suivant le DU dans le cadre du M2 Ingénierie de la transition des territoires est obligatoire.		
Seconde chance		
Le stagiaire qui, du fait d'un motif impérieux et légitime, dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, pourra, après avis d'une commission, être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande au plus tard 10 jours après les épreuves de la session unique.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Note finale supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas où le stagiaire souhaite intégrer le M2 mention sciences économiques et sociales, parcours Ingénierie de la Transition des Territoires, la note du DU peut être reportée dans le cadre du semestre 4		
Compensation		
Non		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Droit de la Santé	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stages		
Autres modalités		
Le stagiaire titulaire du DU « Droit de la santé » peut postuler le Master Droit, Économie, Gestion, mention Droit de la santé, parcours type Droit de la santé et de la protection sociale. Ses notes seront reprises dans deux unités d'enseignement du Master. Il devra, pour obtenir le master, valider l'épreuve orale du cours de protection sociale de l'UE1 ainsi que celle de contrôle continu de l'UE 2 « Enseignements complémentaires » du Master, puis réaliser un mémoire (UE4) et le soutenir avec succès.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Seconde chance		
Le stagiaire qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise le stagiaire à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note moyenne globale supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
En cas de redoublement les notes supérieures ou égales à 10/20 sont conservées		
Compensation		
Les épreuves et les UE sont compensables entre elles		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Droit, Santé mentale et Psychiatrie	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours.</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
Les enseignements suivants seront mis en ligne à la disposition des stagiaires pour leur assurer les rappels nécessaires à la bonne compréhension des cours du diplôme, ils ne sont pas pris en compte dans le volume horaire de la formation :		
<ul style="list-style-type: none"> - Le système de santé français - Le droit de la relation de soins - La responsabilité du fait de l'activité médicale 		
Les étudiants ayant suivi le Diplôme Interuniversitaire de « Psychopathologie légale : fondements clinique et juridique » (Diplôme de l'UT3 Paul Sabatier et de l'Université de Montpellier) et qui auront validé les modules de la 1ère année socle sont dispensés – s'ils le souhaitent- des enseignements suivants :		
<ul style="list-style-type: none"> - Dans le module 1 : Les politiques et le système de santé mentale et de la psychiatrie : présentation générale - Dans le module 2: s'agissant des interventions sur les personnes enfermées des cours relatifs aux détenus et aux malades difficiles - Dans le module 3 : des interventions relatives aux autorités judiciaires 		
Ils pourront ainsi valider le DU Droit santé mentale et psychiatrie en suivant uniquement les cours mentionnés par (1) sur la maquette en annexe. Ils suivront donc 65h de cours mais passeront une évaluation finale identique à celle des autres étudiants pour obtenir le diplôme.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Le D.U. Droit, Santé Mentale et Psychiatrie est composé d'une seule unité d'enseignement elle-même constituée de 3 modules distincts obligatoires et validés de la manière suivante :		
<ul style="list-style-type: none"> • Une étude de cas transversale à réaliser en groupe. • Une soutenance individuelle de cette étude de cas suivi d'un échange avec le jury. 		
Seconde chance		
Le stagiaire qui, du fait d'un motif impérieux et légitime, dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, pourra, après avis d'une commission, être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande au plus tard 10 jours après les épreuves de la session unique.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
Note inférieure à 7/20 à l'épreuve oral (UE2)		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Droit, Santé mentale et Psychiatrie							Session Unique	
									Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée
UE		DU Droit Santé Mentale, Psychiatrie								
Bloc		Module 1 : Les politiques et l'organisation de la santé mentale et de la psychiatrie								
Matière	ANNUEL	Le système de santé français (*)			21					
Matière	ANNUEL	Les politiques et le système de santé mentale et de la psychiatrie : présentation générale			18					
Bloc		Module 2 : Le patient: son statut, ses droits								
Matière	ANNUEL	Le droit de la relation de soins (*)			15					
Matière	ANNUEL	Le statut du patient en psychiatrie (1)		12	15	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Projet
Bloc		<i>Le cadre juridique des prises en charge spécifiques</i>								
Matière	ANNUEL	les mineurs et majeurs protégés (1)		9						
Bloc		<i>les personnes enfermées</i>								
Matière	ANNUEL	Détenus		6						
Matière	ANNUEL	Etrangers en rétention (1)		3						
Matière	ANNUEL	Les malades difficiles		4,5						
Bloc		Module 3 : Les intervenants : responsabilité, diversité des rôles								
Bloc		<i>La responsabilité (1)</i>								
Matière	ANNUEL	La responsabilité du fait de l'activité médicale(*)			18					
Matière	ANNUEL	La responsabilité des intervenants dans le cadre de la prise en charge psychiatrique			8					
Bloc		<i>Le rôle des intervenants et leurs liens avec le corps médical</i>								
Matière	ANNUEL	Les autorités administratives (1)		6		1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral
Matière	ANNUEL	Les autorités judiciaires		12						
Matière	ANNUEL	Travailleurs sociaux, représentants d'usagers, proches et malades (1)		6						
Matière	ANNUEL	Problématiques sociétales : psychiatrie et "radicalisation" (1)		3						
Matière	ANNUEL	Méthodologie de l'examen et échange avec les stagiaires		4,5						
		TOTAL		66	41					8
					107					
		Total avec l'ensemble des enseignements		161						

Les enseignements mentionnés par (*) sont mis à disposition des stagiaires en ligne et ne rentrent pas dans le volume horaire de la formation. Ces enseignements sont mutualisés avec le M2 droit de la santé et de la protection sociale parcours FC (UT1 Capitole)

Les enseignements mentionnés par (1) sont à destination des étudiants ayant suivi le DIU Psychopathologie Légale : fondements clinique et juridique et validé les modules de la 1ère année socle.

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Executive Certificate Contrôle Export et Sanctions Economiques	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
Une partie des enseignements se déroule dans les locaux des partenaires : Airbus à Blagnac et le Cabinet Ashurst à Paris.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Les modules 1 à 6 sont sanctionnés chacun par un QCM de 10 à 20 questions noté sur 10 Le projet tutoré est sanctionné par une soutenance. Ne seront autorisés à se présenter à la soutenance que les stagiaires ayant un taux d'assiduité (hors absence dûment justifiée auprès des services de scolarité) supérieur à 80%.		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20		
Compensation		
Les modules sont validés isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Executive Certificate Contrôle export et sanctions économiques											Session unique		
Parcours													Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	CM Ligne	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée
Bloc		RNCP38159BC05 - Analyser, assister, et conseiller sur des problématiques de droit des affaires RNCP38159BC01 - Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques RNCP38159BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel													
Matière	ANNUEL	module 1 : Introduction au contrôle export et aux sanctions économiques / Contexte géopolitique et militaire du monde contemporain	Porteur		14				0,5	0,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	1
Matière	ANNUEL	module 2 : Contrôle export - La réglementation française et européenne + practical insights	Porteur		20				0,5	0,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	1
Matière	ANNUEL	module 3 : Contrôle export - Les réglementations américaines et chinoises + practical insights	Porteur		25				0,5	0,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	1
Matière	ANNUEL	module 4 : Les fondamentaux des sanctions économiques (réglementation européenne et américaine) + practical insights	Porteur		24				0,5	0,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	1
Matière	ANNUEL	module 5 : Les risques (contentieux, responsabilités, etc.) en cas de manquements aux réglementations applicables + practical insights	Porteur		15				0,5	0,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	1
Matière	ANNUEL	module 6 : Impacts économiques et structurels : le dispositif de conformité et la négociation contractuelle + practical insights	Porteur		15				0,5	0,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	1
Matière	ANNUEL	module 7 : projet tutoré	Porteur		7				11	11	Oui	oui	CT (Contrôle terminal)	Projet	3
		Total			120				14						9

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Expertise Sociale en Administration et Liquidation des Entreprises en Difficulté	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Dans l'UE 1, Les épreuves de contrôle continu peuvent prendre la forme de QCM organisées en ligne. L'examen terminal prend la forme d'un projet portant sur la réalisation d'un dossier professionnel en groupe. Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire.		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Expertise Sociale en Administration et Liquidation des Entreprises en Difficulté										Session Unique		
Parcours												Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
MRNCP38201BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés														
RNCP38201BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel														
UE	ANNUEL	UE 1 : Pratique et gestion des risques sociaux					Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	module introductif : droit social et PSE		18	4	4			CC&CT	CT 2 / CC 1	1	Projet		
Matière	ANNUEL	module 1 : Séminaire débat Droit social et PSE 1/3	3											
Matière	ANNUEL	module 2 : Les acteurs	10											
Matière	ANNUEL	module 3 : la poursuite de l'activité et le droit du travail	4											
Matière	ANNUEL	module 4 : le sort des créances sociales et salariales	4											
Matière	ANNUEL	module 5 : Séminaire débat Droit social et PSE: licenciement 2/3	6											
Matière	ANNUEL	module 6 : Droit social et PSE - AGS 3/3	7											
Matière	ANNUEL	module 7: le contentieux	3,5											
Matière	ANNUEL	module 8 : séminaire d'actualisation en droit du travail	3,5											
Matière	ANNUEL	module 9 : compétences transversales : étude de dossier	4											
UE	ANNUEL	UE 2 : Aspects internationaux et européens					Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	module introductif : droit international et européen des procédures collectives et droit comparé		14	3	3			CT (Contrôle terminal)			Écrit	3	
Matière	ANNUEL	module 10 : les avancées du droit européen	4											
Matière	ANNUEL	module 11: L'AGS et le droit européen	3											
Matière	ANNUEL	module 12 : La faillite internationale et les salariés	4											
Matière	ANNUEL	module 13 : les lois types de la CNUDCI	3											
Matière	ANNUEL	module 14 : séminaire de méthodologie juridique	12											
Matière	ANNUEL	module 15 : séminaire d'actualisation: classes de parties affectées et salariés	4											
TOTAL			69	38	7								3	
			107											

Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	MBA Juriste Commande Publique	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
A la fin de ses enseignements, chacune des six premières UE fait l'objet d'un examen prenant la forme d'un QCM organisé en ligne, chacun étant coefficient 1.		
En fin de formation, deux épreuves transverses sont organisées au sein de l'UE 7 :		
-un écrit transverse de 4 heures, coefficient 2 ;		
- un grand oral transverse portant sur l'ensemble des enseignements dispensés, coefficient 2. Le jury sera d'au moins deux personnes, au moins un universitaire et un praticien (administratif, juriste d'entreprise ou avocat, ou toute personne pratiquant ou ayant pratiqué l'achat public). La durée de l'oral est de 30 minutes après 30 minutes de préparation.		
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les notes supérieures ou égales à 10/20 sont conservés en cas de redoublement.		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		MBA Juriste Commande Publique							Session Unique		
Parcours									Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Heures CM	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
UE	ANNUEL	UE 1 : Champ d'application				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			
Matière	ANNUEL	module 1 : notion de commande publique	Porteur	7	1						
Matière	ANNUEL	module 2 : Les contrats classiques	Porteur	7							
Matière	ANNUEL	module 3 (1/2) : les contrats globaux	Porteur	3,5							
Matière	ANNUEL	module 3 (1/2) : les DATA de la commande publique	Porteur	3,5							
UE	ANNUEL	UE 2				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		
Matière	ANNUEL	module 4 : Devenir un acheteur public et développer ses compétences d'organisation de l'achat	Porteur	7							
UE	ANNUEL	UE 3			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			
Matière	ANNUEL	module 5 : Déontologie de la commande publique	Porteur	7							
UE	ANNUEL	UE 4 : Les procédures de passation			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			
Matière	ANNUEL	Module 6 : La préparation de la procédure	Porteur	7							
Matière	ANNUEL	module 7 : l'appel d'offres	Porteur	7							
Matière	ANNUEL	module 8 : Les autres procédures classiques et la négociation	Porteur	7							
Matière	ANNUEL	module 9 (1/2) : Les procédures spéciales	Porteur	3,5							
Matière	ANNUEL	module 9 (2/2) : Le social et l'environnemental dans la commande publique	Porteur	3,5							

Diplôme d'université		MBA Juriste Commande Publique							Session Unique	
Parcours									Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Heures CM	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée
UE	ANNUEL	UE 5 : L'exécution des marchés publics				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		
Matière	ANNUEL	module 10 : les contrats administratifs et leur régime	Porteur	7	1					
Matière	ANNUEL	module 11 : les évènement de la vie du contrat	Porteur	7						
Matière	ANNUEL	module 12 : la fin du contrat	Porteur	7						
Matière	ANNUEL	module 13 : les garanties post-contractuelles	Porteur	7						
UE	ANNUEL	UE 6 : Le contentieux					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	
Matière	ANNUEL	module 14 : Les contentieux de la passation	Porteur	7	1					
Matière	ANNUEL	module 15 : Les contentieux de l'exécution	Porteur	7						
UE	ANNUEL	UE 7 : Evaluations transverses			4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		
Matière	ANNUEL	Recherche documentaire	Porteur	3,5						
		Ecrit transverse			2		Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	4
		Grand Oral			2		Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral	3
		Total		108,5						7